

PARTIE IV.—LÉGISLATION FÉDÉRALE, 1964-1965

Les lois adoptées pendant la deuxième et la troisième sessions du vingt-sixième Parlement sont résumées aux pp. 1250-1255. En résumant pareille matière, il n'est pas toujours facile de montrer toute la portée de la loi. Le lecteur intéressé à une loi particulière est donc renvoyé aux volumes et chapitres indiqués des *Statuts du Canada*.

Législation de la seconde session de la vingt-sixième Législature,
18 février—3 avril 1965

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
13-14 ÉLISABETH II	
Agriculture 1964	
12 18 juin	<i>Loi modifiant la loi sur le crédit agricole</i> , augmente le capital de la Société du crédit agricole en l'autorisant à faire des emprunts jusqu'à concurrence d'un montant de 600 millions, au lieu de la limite antérieure de 400 millions, à même le Fonds du revenu consolidé; la modification augmente aussi le montant des emprunts que peut contracter une entreprise agricole en vertu des Parties II et III de la loi, permet une hausse du taux d'intérêt pour la portion additionnelle du montant du prêt et autorise une répartition uniforme de l'amortissement sur la période entière du prêt au lieu d'exiger des paiements de remboursement plus considérables pendant les dix premières années.
28 15 octobre	<i>Loi modifiant la loi sur l'assurance-récolte</i> , autorise la création d'un régime de réassurance-récolte par lequel les provinces qui administrent un plan d'assurance-récolte peuvent, si elles le désirent, réassurer une partie de leurs risques.
29 15 octobre	<i>Loi accordant des facilités de crédit aux syndicats de machines agricoles</i> , autorise la Société de crédit agricole à consentir des prêts à un syndicat en vue de l'achat de machines agricoles.
Finances 1964	
1 30 mars	<i>Loi des subsides n° 1, 1964</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1964.
3 3 avril	<i>Loi des subsides n° 3, 1964</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1964.
4 6 avril	<i>Loi des subsides n° 2, 1964</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1964.
5 13 avril	<i>Loi des subsides n° 4, 1964</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1964.
9 28 mai	<i>Loi des subsides n° 5, 1964</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1965.
10 18 juin	<i>Loi modifiant la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne du Québec</i> , prolonge d'une année la période pendant laquelle les banques qui relèvent de ces lois peuvent continuer leurs opérations.
17 30 juin	<i>Loi des subsides n° 6, 1964</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1965.
20 16 juillet	<i>Loi des subsides n° 7, 1964</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1965.
25 7 août	<i>Loi des subsides n° 8, 1964</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1965.
26 13 août	<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> , modifie certaines ententes fiscales avec les provinces et adapte des arrangements fiscaux, et certaines dispositions relatives à l'impôt qu'entraîne le paiement des allocations pour les jeunes aux parents qui résident dans certaines provinces.
30 5 novembre	<i>Loi des subsides n° 9, 1964</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1965.